

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 30 novembre 2022

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 62

Quorum : 32

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Excusés et absents : 19

Le Comité Syndical du 30 novembre 2022 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 23 novembre 2022 s'est réuni salon Marcelline à Gayant Expo à Douai à 18 h sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Fanny CHRETIEN

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (23) Mr Gilles BARBIEUX Mme Fanny CHRETIEN Mr Lionel COURDAVAULT Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DUBUS Mr Thierry GOEMINNE Mr Bernard GOULOIS Mr Laurent ILSKI Mr Henri JARUGA Mr Vincent JEANMOUGIN Mr Sébastien LANCLU Mr Jacques MICHON Mr Dominique PHILIPPE Mr Arnaud PIESSET Mr Jean-Marc RENARD Mr Jean-Marc SAINT-AUBIN Mme Elodie SAVARY Mme Stéphanie STIERNON Mr Jean-Michel SZATNY Mr Ludovic VALETTE Mr Christian WALLARD Mr Vincent WANTIER Mr Dimitri WIDIEZ	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (8) Mr Christian BULINSKI Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBIEZ Mr Eric GOUY Mr Yves MAITTE Mr Claude MERLY Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENNESSON
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (3) Mr Sébastien FERENZ Mr Nicolas LABRE Mr Antonio PROVENZANO	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) Mr Jérémy DURAND Mr Jean-François TIEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (4) Mr Raphaël AIX à Bernard GOULOIS Mme Caroline BIENCOURT à Gilles BARBIEUX Mr Henri DERASSE à Lisiane DUBUS Mr Abdallah MOHAMMED à Laurent ILSKI	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (3) Mme Marie CAU à Lionel COURDAVAULT Mr Frédéric DELANNOY à Claude MERLY Mme Evelyne TOMMASI à Erich FRISON
DELEGUES EXCUSES (10) Mme Anissa BOUCHABOUN Mr Djamel BOUTECHICHE Mr Alain DUPONT Mr Jean-François JOOS Mr Laurent KUMOREK Mr Thierry LEDENT Mr Miguel LIBERAL Mr Arnaud MARIAGE Mme Nadine MORTELETTE Mr Brahim NOUI	DELEGUES EXCUSES (9) Mme Murielle CARON Mr Yves CONDEVAUX Mr François CRESTA Mr Marc DELECLUSE Mr Sébastien GEIRNAERT Mr Rémi MARTINOWSKI Mr Denis MICHALAK Mr Alain PAKOSZ Mme Jeanne ROMAN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Chloé BECU, Gwenaëlle BOURDEAU, Marielle DIVAY, Capucine LECLERCQ, Marie-Pierre LEKKE et Adeline PEROTIN.

De SAS Douai Services : M. Villaume.

Objet : Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du budget primitif 2023

LE COMITE SYNDICAL,

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

S'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, ce même article précise que l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2023, il est proposé, dans un souci de continuité des services, d'appliquer les présentes dispositions au SCoT Grand Douaisis et de fixer comme suit le cadre de l'autorisation délivrée à son exécutif :

- 25% des crédits votés au travers du budget principal, section investissement et ce pour les dépenses reprises dans le tableau joint.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 et seront complétés le cas échéant à l'occasion de l'adoption de celui-ci

PJ : Détail de l'affectation des dépenses d'investissement 2023

Sur la base des éléments de présentation,
Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du 16 novembre 2022,

DECIDE A L'UNANIMITE (43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTIONS),

- 1) D'approuver l'autorisation de mandatement dans l'attente du vote du budget primitif 2023
- 2) D'autoriser le président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision

Fait à Douai, le 1 décembre 2022
Pour extrait certifié conforme



Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :

Annexe 2

Affectation des dépenses d'investissement en 2023 dans l'attente du vote budgétaire

(25% des crédits ouverts en 2022)

Chapitre	Article	Libellé de la dépense	Crédits ouverts BP 2022	Affectation des 25 % au titre du budget 2023
20	2051	Licences	500,00	125,00
	2088	Acquisition de logiciels	15 000,00	3 750,00
	2031	Frais d'études	1 845 610,70	461 402,67
	2033	Frais d'insertion sur marchés	2 000,00	500,00
	202	Réalisation de document d'urbanisme	10 000,00	2 500,00
21	2135	Agencements et de aménagement de construction	10 000,00	2 500,00
	2183	Matériels de bureaux et informatiques	12 000,00	3 000,00
	2184	Mobiliers	6 000,00	1 500,00
		Total	1 901 110,70	475 277,67